

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire

- **Première résolution** : Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2018 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement ;
- **Deuxième résolution** : Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018 ;
- **Troisième résolution** : Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et constat de l'absence de convention nouvelle ;
- **Quatrième résolution** : Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende ;
- **Cinquième résolution** : Nomination du cabinet KPMG en remplacement du cabinet DELOITTE & Associés, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire ;
- **Sixième résolution** : Non renouvellement et non remplacement du cabinet BEAS aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant ;
- **Septième résolution** : Renouvellement du cabinet RSM Ouest aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire ;
- **Huitième résolution** : Non renouvellement et non remplacement de M. Jean-Michel Grimonprez aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant ;
- **Neuvième résolution** : Renouvellement de M. Dominique Bamas en qualité d'administrateur ;
- **Dixième résolution** : Renouvellement de M. Pierre-Henri Ricaud en qualité d'administrateur ;
- **Onzième résolution** : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Madame Jacqueline Himsforth, Présidente du Conseil d'Administration ;
- **Douzième résolution** : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Michel Denis, Directeur Général ;
- **Treizième résolution** : Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'Administration ;
- **Quatorzième résolution** : Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général ;
- **Quinzième résolution** : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Extraordinaire

- **Seizième résolution** : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues, durée de l'autorisation, plafond ;
- **Dix-septième résolution** : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits ;
- **Dix-huitième résolution** : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits ;
- **Dix-neuvième résolution** : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits ;
- **Vingtième résolution** : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, durée de la délégation, montant nominal maximum de l'augmentation de capital, sort des rompus ;
- **Vingt-et-unième résolution** : Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation ;
- **Vingt-deuxième résolution** : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou de certains mandataires sociaux ;

- **Vingt-troisième résolution** : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail ;
- **Vingt-quatrième résolution** : Modification statutaire de l'article 15 ;
- **Vingt-cinquième résolution** : Délégation de pouvoirs pour effectuer les formalités.